

# Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 16 septembre 2021



**Président de séance****David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<b>Virgile CHASSAGNON</b>	X		
<b>Pascale HOFFMANN</b>			
<b>Thierry KLEIN</b>		X	
<b>Sophie LAMBERT-LACROIX</b>			Jacky CUVEX-COMBAZ
<b>Véronique MOLINARI</b>	X		
<b>Frédéric NOEL</b>			
<b>Zineb SIMEU-ABAZI</b>	X		
<b>Nicolas TERZI</b>	X		
<i>Siège vacant – dans l'attente d'élections partielles</i>			

**Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<b>Jean BRETON</b>	X		
<b>Bernard BRUNET</b>	X		
<b>Jennifer BUYCK</b>			
<b>Fanny COULOMB</b>			
<b>Gwenaël DELAVAL</b>	X		
<b>Fabienne HANS</b>	X		
<b>Sylvie MARTIN-MERCIER</b>	X		
<b>Laurence VIANES</b>	X		
<b>Virginie ZAMPA</b>	X		

**Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques**

Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<b>Gabriel BUCHE</b>			
<b>Jacky CUVEX-COMBAZ</b>	X		
<b>Damien DELAYE</b>	X		
<b>Souad HOUAMA</b>	X		
<b>Cédric LAURENT</b>	X		
<b>Marie-Carmen MOLINA</b>	X		

**Personnalités extérieures**

Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
<i>Siège de titulaire vacant - En attente de désignation par la Région</i>			
<i>Siège de suppléant vacant - En attente de désignation par la Région</i>			
<b>Véronique GHIGLIONE (T)</b>			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
<b>Marc FRUSTIE</b>			
<b>Didier PINEL</b>			

**Collège D : Étudiants**

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
<b>Juliette BODIN (T)</b>			
<b>Thibault RUCHON (S)</b>			
<b>Bartimée BOSSON (T)</b>			
<b>Elsa DURIEZ (S)</b>			
<b>Hanane BOURKHA (T)</b>			
<b>Thomas DAL BO (S)</b>			
<b>Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)</b>			Noémie DUTILLEUL
<b>Gregor DAVID (S)</b>			
<b>Martin COSTE-CLEMENT (T)</b>			
<b>Yasmine TOUHAMI (S)</b>	X		
<b>Noémie DUTILLEUL (T)</b>	X		
<b>Stephen FAUVERNIER (S)</b>			
<b>Sacha GOUILLET-VEUX (T)</b>			
<b>Clara ARDOUIN (S)</b>			
<b>Jason GUERINOT (T)</b>			
<b>Bastien ROISSE-MERLIN (S)</b>			
<b>Diane IVALA-MENDOME (T)</b>			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			

**Collège D : Étudiants (suite)**

Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
<b>Nathan JAEGER (T)</b>			
<b>Nicolas THOMAS (S)</b>			
<b>Emmy MARC (T)</b>	X		
<b>Charlène DELACOUR (S)</b>			
<b>Mathis MORIN (T)</b>			
<b>Lucie LEMPEREUR (S)</b>			
<b>Loona MOURENAS (T)</b>			
<b>Ali BOUZIANE (S)</b>			
<b>Benjamin PELLIEUX ABRAM (T)</b>			
<b>Mathias THIBAUDAU</b>			
<b>Allan PONS (T)</b>			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			
<b>Hugo PREVOST (T)</b>			Emmy MARC
<b>Charlotte AUDIBERT (S)</b>			
<b>Raphaël PUYGRENIER (T)</b>	X		
<b>Amandine DUVAL (S)</b>			
<b>Mathilde RORATO (T)</b>			
<i>Pas de suppléant (liste épuisée)</i>			

**Invités permanents**

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
<b>Caroline BERTONECHE</b>	Présidente du Conseil académique		X
<b>Yassine LAKHNECH</b>	Président de l'UGA		X
<b>Anne-Catherine FAVRE</b>	Vice-présidente du Conseil d'administration	X	
<b>Hervé COURTOIS</b>	Vice-président Recherche et Innovation		X
<b>Karine SAMUEL</b>	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
<b>Yann ECHINARD</b>	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
<b>Philippe SARRAZIN</b>	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
<b>Martin OUDART</b>	Vice-président Etudiant		X
<b>Marc ODDON</b>	Vice-président Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle		X
<b>Véronique-Aurélie BRICOUT</b>	Vice-présidente Vie étudiante, Handicap et accessibilité des étudiants		X
<b>José LABARERE</b>	Chargé de mission Études de santé	X	
<b>Florence COURTOIS</b>	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
<b>Marc GANDIT</b>	Chargé de mission Démarche compétences		X
<b>Philippe DESSUS</b>	Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements		X
<b>Jacky GHODBANE</b>	Agent comptable		X
<b>Jérôme PARET ou son représentant</b>	Directeur général des services ou son représentant		X
<b>Maud VALLENARI</b>	Directrice Générale Déléguée Formation	X	
<b>Noémie PLAY</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Vanessa LORENT</b>	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
<b>Anne ALMERAS ou son adjoint</b>	Directrice de la DEFI ou son adjoint	X (Sylvain VIZZUTTI)	
<b>Lydie MUZART ou son adjointe</b>	Directrice de la DOIP ou son adjointe	X (Séverine ROYER)	

### Invités permanents (suite)

Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
<b>Marie LEMAIRE ou son adjointe</b>	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
<b>Fabrice MENARD</b>	Direction de la DAPI		X
<b>Frédéric SABY ou son représentant</b>	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
<b>Thomas PRIEUR ou son représentant</b>	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant	X	
<b>Arielle GRANON ou son représentant</b>	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
<b>Christine CHIRAT</b>	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
<b>Irène LAURENT</b>	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
<b>Simon GODARD</b>	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
<b>Philippe GRANDVOINET</b>	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
<b>Kévin SUTTON</b>	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
<b>Lionel FILIPPI</b>	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
<b>Yannick VALLEE</b>	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
<b>Bénédicte CORVAISIER ou son représentant</b>	Directrice du CROUS ou son représentant		X

### Invités ponctuels

Invité·e	Point à l'ordre du jour	Présent·e	Excusé·e
<b>Lydie COGNE</b>	RDE et MCCC du DSDA	X	
<b>Marta RUIZ-GALBETE</b>	RDE et MCCC du SDL, tarifs du SDL	X	
<b>Stéphane GERRY-VERNIERE</b>	RDE et MCCC de la Faculté de Droit	X	
<b>Jean-Pierre HENRY</b>	Présentation des ETC interdisciplinaires	X	
<b>Sabine LAVOREL</b>	Présentation du DU <i>Droit de l'environnement</i>	X	

**La séance du 9 septembre 2021 a dû être annulée en raison du nombre insuffisant de membres présents ou représentés ne permettant pas de satisfaire à la condition de quorum.  
Conformément à l'article 79 des statuts de l'UGA, la commission a été convoquée pour le même ordre du jour le 16 septembre 2021 sans qu'il soit nécessaire de satisfaire au quorum.**

**Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.**

**Les points à l'ordre du jour sont traités dans un ordre différent de celui indiqué sur la convocation. Le présent relevé de décisions retranscrit la séance en respectant la chronologie.**

# ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
- 4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 5. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
- 6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
- 7. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 8. Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
- 9. Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
- 10. Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
- 11. Questions diverses**

## **1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**

*→ Présenté par David DECHENAUD*

- 2. Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
- 4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 5. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
- 6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
- 7. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 8. Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
- 9. Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
- 10. Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
- 11. Questions diverses**

# Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

---

- **Composition de la CFVU**

Suite aux élections régionales, Catherine BOLZE n'est plus habilitée à représenter la Région.

Un nouveau représentant sera désigné par la Région pour siéger à la CFVU en tant que personnalité extérieure.

Démission d'Isabelle KRZYWKOWSKI.

Une élection partielle sera organisée pour pourvoir ce siège.

Dans l'attente, le quorum passe de 24 à 23 membres présents ou représentés.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**  
*→ Présenté par José LABARERE*
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
- 4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 5. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
- 6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
- 7. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 8. Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
- 9. Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
- 10. Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
- 11. Questions diverses**

# Nombre de places attribuées en 2<sup>ème</sup> année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2022 et ventilation provisoire par voie d'accès



	Médecine	Pharmacie	Maïeutique	Odontologie	Total
PASS	112 (-)	65 (+24)	17 (+8)	8 (+3)	202 (+35)
LAS 1	74 (+38)	24 (+9)	7 (+4)	5 (+3)	110 (+54)
LAS 2-3	100 (+87)	42 (+39)	12 (+11)	6 (+5)	160 (+142)
Passerelles	16 (+6)	7 (+4)	2 (+1)	- (...)	25 (+11)
<b>Total</b>	<b>302</b>	<b>138</b>	<b>38</b>	<b>19</b>	<b>497</b>

José LABARERE indique que les effectifs globaux en Médecine, Pharmacie, Maïeutique et Odontologie sont fixés ; en revanche, la ventilation entre PASS, LAS 1 et LAS 2-3 est susceptible d'évoluer d'ici quelques mois.

*Yasmine TOUHAMI : Si je comprends bien, il y a des effectifs assez importants en LAS 2-3, et vous voudriez équilibrer les places pour une égalité des chances vis-à-vis des anciens étudiants de PACES. Par ailleurs, il me semble qu'il y avait l'année dernière plus de places en LAS 1 que de candidats. Vous aviez évoqué la possibilité de basculer ces places en PASS, selon le principe de fongibilité. Idem pour les filières : par exemple, un étudiant qui n'aurait candidaté que pour Médecine et qui n'aurait pas été reçu pourrait se voir proposer une place non pourvue en Pharmacie. Pourriez-vous nous indiquer ce qu'il en est ?*

*José LABARERE : La PACES disparaissant, les places qui étaient auparavant attribuées aux étudiants de PACES ont dû être ventilées sur les parcours PASS et LAS. Le Premier ministre avait donné pour instruction de ne pas réduire les capacités d'accueil globales ; nous les avons d'ailleurs légèrement augmentées en 2<sup>e</sup> année des études de santé. La politique de l'UGA consiste à donner autant de chances d'accéder aux études de santé par les voies LAS et PASS. En outre, un arrêté prévoit l'attribution de la moitié des places aux LAS et de l'autre moitié aux PASS.*

*Certains étudiants de PASS ont obtenu 10 de moyenne, n'ont pas été admis en 2<sup>e</sup> année des études de santé mais ont été autorisés à poursuivre en LAS 2 : ce sont les « reçus-collés ». Nous en connaissions le nombre mais nous ignorions combien d'entre eux allaient effectivement s'inscrire à l'UGA. Nous avons dû définir un nombre de*

*places de LAS 2-3 sans avoir une vision précise des besoins. À ce jour, selon les chiffres provisoires, il y aurait moins de 160 étudiants « reçus-collés » inscrits en LAS 2. Si nous laissons les 160 places de LAS 2-3 sans avoir suffisamment de candidats, ces places seraient perdues. C'est pourquoi nous serons sans doute amenés à proposer une révision du nombre de places qui paraît surévalué par rapport au nombre de candidats réels.*

*L'année dernière, comme l'ensemble des universités françaises, l'UGA avait trop de places en LAS par rapport au nombre de candidats, notamment en Pharmacie, Maïeutique et Odontologie. Le respect des textes ne permettait pas d'utiliser ces places vacantes pour des étudiants du PASS. Très tardivement, des arrêtés ont autorisé le report de ces places de LAS non pourvues sur les PASS. Aujourd'hui, toutes les places en Médecine, Pharmacie, Maïeutique et Odontologie ont été pourvues, soit en LAS, soit en PASS lorsque le nombre de candidats en LAS était insuffisant. Un travail a été mené cet été avec la Présidence, et en concertation avec le ministère, afin qu'aucune place ne reste vacante.*

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**  
*→ Présenté par David DECHENAUD*
- 4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 5. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
- 6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
- 7. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 8. Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
- 9. Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
- 10. Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
- 11. Questions diverses**

# - Délibérations -

## *Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021*

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 juin 2021 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	18
Membres représentés	4
Nombre de votants	22
Voix favorables	22
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
- 4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**  
*→ Présenté par David DECHENAUD*
- 5. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
- 6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
- 7. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 8. Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
- 9. Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
- 10. Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
- 11. Questions diverses**



**Présentation des RDE et MCCC  
année propédeutique,  
Licences, Licences pro.,  
Masters, Service des langues**

---

CFVU du 16 septembre 2021

# Textes de référence

---

Obligation de voter les MCCC (cf. [Article L613-1](#) Code de l'Éducation) :

*« Les modalités de contrôle des connaissances **doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et elles ne peuvent pas être modifiées en cours d'année** »*

# Textes de référence

---

**La CFVU vote les RDE et MCCC des formations portées par les composantes élémentaires hors composante académique.**

Le cadrage des RDE et MCCC de l'UGA s'appuie :

**Sur la réglementation nationale :**

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté di 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

# Textes de référence

---

Le cadrage des RDE et MCCC de l'UGA s'appuie :

## **Sur le cadrage UGA :**

- Règles relatives aux modalités de contrôle des connaissances de licence, licence professionnelle, master
- Note d'orientation pédagogique validée par la CFVU du 8 octobre 2020

# RDE et MCCC Année propédeutique soumis au vote

---

## DSDA :

- Année propédeutique scientifique

# RDE et MCCC de LICENCES soumis au vote

---

## DSDA :

- Licence mention Chimie, tous parcours
- Licence mention Informatique, tous parcours
- Licence mention Physique, tous parcours

# RDE et MCCC de LICENCES soumis au vote

---

## FEG :

- Licence mention Economie et Gestion, parcours Economie et Gestion - Droit (Valence)

# RDE et MCCC de LICENCES soumis au vote

---

## Faculté de Droit :

- Licence mention Droit, tous parcours

La faculté de Droit demande une dérogation d'un an pour mettre en place les 9 ects en LVE et en UE d'ouverture sur le cycle de licence parcours Droit en EAD.

# RDE et MCCC de LICENCES soumis au vote

---

## IUGA:

- Licence mention Géographie et Aménagement, tous parcours

L'IUGA demande une dérogation à la règle suivante en seconde chance : quelle que soit la note de seconde chance, elle remplace la note de session initiale.

Souhait d'appliquer la règle suivante : la note de session 1 est maintenue si la note de seconde chance est moins bonne.

# RDE et MCCC de LICENCES PRO soumis au vote

---

## IUGA :

- Licence professionnelle mention Guide conférencier
- Licence professionnelle mention Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel

# RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

---

## Faculté de Droit :

- Master mention Droit, tous parcours de M1
- Master mention Droit de la propriété intellectuelle, tous parcours
- Master mention Droit des affaires, tous parcours
- Master mention Droit des collectivités territoriales, tous parcours

# RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

---

## Faculté de Droit :

- Master mention Droit des libertés, tous parcours
- Master mention Droit européen, tous parcours
- Master mention Droit international, tous parcours
- Master mention Droit notarial, tous parcours

# RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

---

## Faculté de Droit :

- Master mention Droit pénal et sciences criminelles, tous parcours
- Master mention Droit privé, tous parcours
- Master mention Justice, procès et procédure, tous parcours

# RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

---

## Faculté de Droit :

- Master mention Droit public des affaires, tous parcours

Parcours M2, semestre 4 : UE affectées de crédits non multiples de 3.

La faculté de Droit demande une dérogation d'un an pour mettre en place les multiples de 3 ects.

# RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

---

## IUGA :

- Master mention Géographie, Aménagement, Environnement et Développement, tous parcours
- Master mention Urbanisme et Aménagement, tous parcours

# RDE et MCCC

## Offre de formation en langues soumis au vote

### **SERVICE DES LANGUES :**

- Allemand – Anglais – Arabe – Catalan – Chinois – Espagnol – Grec – Hébreu – Italien – Japonais – Latin – Langue des Signes Française – Néerlandais – Polonais – Portugais – Russe – Turc

*Laurence VIANES : Je souhaiterais que l'on vote à part la demande de dérogation de l'IUGA concernant la règle de seconde chance.*

*David DECHENAUD : Nous procéderons donc à deux votes pour l'IUGA, afin de distinguer la demande de dérogation du reste des règlements des études et modalités de contrôle des connaissances et des compétences de cette composante.*

*Laurence VIANES : Cette dérogation à la règle de seconde chance avantage les étudiants qui n'ont pas eu leur semestre par rapport à ceux qui l'ont tout juste validé et qui ne bénéficient pas de cette possibilité de repasser des épreuves en conservant leurs meilleures notes. Par ailleurs, les règles sont faites pour être appliquées et je ne vois pas de raison pour que certaines composantes y dérogent.*

*David DECHENAUD : C'est exact, les étudiants qui ont une moyenne supérieure à 10 ne peuvent pas repasser d'épreuves. Cette demande de dérogation ne concerne qu'une mention de licence de l'IUGA. Pour l'année prochaine, il serait intéressant d'avoir une explication plus détaillée de la volonté de l'IUGA à cet égard, et de connaître le nombre d'étudiants susceptibles de maintenir leur note de session 1 après la seconde chance.*

*Emmy MARC : Les sujets peuvent être différents entre la première et la seconde chance, et il est possible d'obtenir une note inférieure. Il s'agit de permettre à l'étudiant de ne pas être pénalisé par son passage en seconde chance. Il doit y avoir des raisons à cette demande de dérogation qui ne concerne qu'une seule mention.*

*Gwenaël DELAVAL : Je suis plutôt favorable à respecter le choix des collègues qui demandent cette règle, et qui ont sûrement de bonnes raisons pédagogiques de le faire.*

*David DECHENAUD : Si la CFVU approuve cette dérogation, nous demanderons à l'IUGA des éléments statistiques et explicatifs pour une éventuelle reconduite l'année prochaine.*

*Véronique MOLINARI : En l'absence de précisions, cela risque de créer un précédent que je ne souhaite absolument pas voir s'appliquer.*

*David DECHENAUD : Un représentant de l'IUGA devait être présent, ce qui n'est malheureusement pas le cas. Il est nécessaire de se prononcer aujourd'hui pour respecter la réglementation.*

# - Délibérations -

## *Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM*

- *Année propédeutique et licences du DSDA*
- *Double licence de la Faculté d'Économie*

Il est décidé de consacrer un vote à la demande de dérogation de l'IUGA, afin de distinguer cette demande du reste des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de cette composante.

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'année propédeutique et des licences du DSDA sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	4
Nombre de votants	23
Voix favorables	23
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'année propédeutique et des licences du DSDA.

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la double licence de la Faculté d'Économie sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	4
Nombre de votants	23
Voix favorables	23
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la double licence de la Faculté d'Économie.

# - Délibérations -

## ***Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM***

➤ ***Licences et masters de la Faculté de Droit***

➤ ***Licences, licences professionnelles et masters de l'IUGA – hors demande de dérogation***

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des licences et des masters de la Faculté de Droit sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	4
Nombre de votants	23
Voix favorables	23
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des licences et des masters de la Faculté de Droit.

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des licences, des licences professionnelles et des masters de l'IUGA – hormis la demande de dérogation relative à la règle de la seconde chance, sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	4
Nombre de votants	23
Voix favorables	23
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des licences, des licences professionnelles et des masters de l'IUGA – hormis la demande de dérogation relative à la règle de la seconde chance.

# - Délibérations -

## ***Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM***

- ***Demande de dérogation de l'IUGA***
- ***Service des langues***

La demande de dérogation relative à la règle de la seconde chance pour la mention de licence *Géographie et Aménagement* de l'IUGA est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	4
Nombre de votants	23
Voix favorables	21
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la demande de dérogation relative à la règle de la seconde chance pour la mention de licence *Géographie et Aménagement* de l'IUGA.

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des Langues sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	4
Nombre de votants	23
Voix favorables	23
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des Langues.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
- 4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 5. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**  
*→ Présenté par Jean-Pierre HENRY*
- 6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
- 7. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 8. Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
- 9. Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
- 10. Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
- 11. Questions diverses**

# Offre des ETC(s) interdisciplinaires du SET

**Jean-Pierre HENRY**

**Année 2021-2022**



# Organisation de l'offre

- **63 enseignements répartis en 9 thématiques et proposés au premier et/ou second semestre**

<b>Conduite de projets d'innovation</b>	<b>8</b>
<b>Culture sciences</b>	<b>3</b>
<b>Culture sciences humaines et sociales</b>	<b>17</b>
<b>Education et culture</b>	<b>3</b>
<b>Engagement et citoyenneté</b>	<b>3</b>
<b>Enjeux du développement durable</b>	<b>4</b>
<b>Institutions et enjeux démocratiques dans le monde</b>	<b>12</b>
<b>Regard critique sur la science, la technologie et le numérique</b>	<b>11</b>
<b>Santé, Bien être</b>	<b>2</b>

- **42 ETC(s) au premier semestre, 44 ETC(s) au second semestre**
- **Un travail de partenariat avec Design Factory et la mission RSE**
- **Proposition de 3 ETC(s) pour les publics à fortes contraintes (hybridation, MOOC)**
- **Un travail collaboratif : Jean Breton, Laurence Vianes, Virginie Zampa, Emmy Marc, Sylvie Martin-Mercier**

ETC	Nom Responsable	Semestre		Licence			Master		Nature UE	Volume horaire	Capacité	MCC	Modalité	Nombre de Grpe/sem
Affûter ses neurones	Isabelle LEBRUN	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	TD	22	30	ET	4	2 Gpes
Analyser les messages médiatiques : études de cas	Joëlle BOURGIN		S2	L1	L2	L3	M1	M2	CM	22	150	ET	5	1 Grpe
Archéométrie	Christophe GRIGGO	S1		L1	L2	L3	M1		CM	22	80	ET	3	1 Grpe
Atelier du spectateur	Julie VALERO		S2	L1	L2	L3			TD	22	40	CC	2	1 Grpe
Avenir : faire son bilan, construire des projets	Laurence MENU	S1	S2	L1	L2	L3			TD	18	24	CC	1	3 Grpes au S1 2 Grpes au S2
Bioéthique	Nicolas AUMONIER	S1	S2		L2	L3	M1	M2	CM	18	180	ET	3	1 Grpe
Campus création En partenariat avec Design Factory Grenoble	Anaïs ALLEMAND	S1			L2	L3	M1	M2	TD/TP	24	40+10	ET	4	1 Grpe
Citizen Campus En partenariat avec Design Factory Grenoble	Anne DELABALLE	S1	S2		L2	L3	M1	M2	TP		10	CC	1	
Communication publique, information et questions de santé	Mikaël CHAMBRU	S1			L2	L3	M1	M2	CM	22	150	ET	5	1 Grpe
Conception e-learning	Elke NISSEN	S1	S2		L2	L3	M1	M2	TD	22	24	CC	1	1 Grpe
Construire son projet entrepreneurial	Christian GUICHERD	S1	S2			L3	M1	M2	TD	16	24	CC	1	3 Grpes au S1 1 Grpes au S2
Créativité et innovation	Stéphanie DILIGENT	S1	S2	L1	L2				TD	22	40	ET	5	1 Grpe
Des médias à l'internet, socio-histoire de la communication	Benoît LAFON		S2	L1	L2	L3			CM	22	200	ET	5	1 Grpe
Détention et formation : quelle implication pour les étudiant-es	Mireille BAURENS	S1			L2	L3	M1	M2	TD	22	20	CC	1	1 Grpe
Détention et journal	Mireille BAURENS		S2		L2	L3	M1	M2	TD	22	20	CC	1	1 Groupe
Écriture créative au service des "sans voix" et des vies précaires	Mireille BAURENS	S1			L2	L3	M1		TD	22	20	CC	1	1 Groupe

Éduquer aux médias et à l'information : pourquoi ? Comment ?	Joëlle BOURGIN	S1			L2	L3	M1	M2	CM	22	150	ET	5	1 Grpe
Égalités Femmes - Hommes, les enjeux et défis du "genre", aujourd'hui	Mireille BAURENS	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	TD	22	40	CC	1	3 grpes
Engagement associatif et syndical	Jean-Pierre HENRY	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	TP		illimitée	CC		1 Grpe
Environnement et santé	Christine DEMEILLIERS		S2	L1	L2	L3	M1		TD/CM	22	100	ET	2	1 Grpe
Étoiles et Planètes	Alexandre SIMIONOVICI	S1	S2	L1	L2	L3			CM	22	90	ET	224	1 Grpe
FabLabJamSession dans l'Anthropocène En partenariat avec Design Factory Grenoble	Joël CHEVRIER		S2	L1	L2	L3	M1	M2	TP	24	25	ET	2	1 Grpe
Femmes dans la littérature de l'Antiquité	Laurence VIANÈS		S2	L1	L2	L3	M1		CM	22	100	CC	2	1 Grpe
Formation musicale et artistique	Yves MARKOWICZ	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	TP		illimitée	CC	5	1 Grpe
Green University En partenariat avec Design Factory Grenoble	Anne DELABALLE	S1	S2				M1	M2	TP		10	CC	1	
Hack ton campus En partenariat avec Design Factory Grenoble	Gérard POLLIER	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	TD	24	100 + 50	CC	1	24 étud/défis
Histoire de la littérature de jeunesse européenne	Éléonore CARTELLIER	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	TD	22	40	CC	2	2 Grpes au S1 2 Grpes au S2
Histoire de l'optique	Dominique RAYNAUD	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	CM	22	50	CC	1	1 Grpe
Histoire des droits de l'homme	Claire COURTECUISSÉ		S2	L1	L2	L3	M1		CM	18	60	ET	5	1 Grpe
Histoire des sciences des Grecs à la fin du 19ème siècle	Nicolas AUMONIER	S1			L2	L3	M1	M2	CM	18	180	ET	3	1 Grpe
Histoire des sciences depuis le début du 20ème siècle	Nicolas AUMONIER		S2		L2	L3	M1	M2	CM	18	180	ET	3	1 Grpe
Homme préhistorique	Christophe GRIGGO		S2	L1	L2	L3	M1		CM/TP	22	80	ET	3	1 Gpre

Homme préhistorique	Christophe GRIGGO		S2	L1	L2	L3	M1		CM/TP	22	80	ET	3	1 Grpe
Images et films vidéos, comprendre et analyser	Benoît LAFON		S2	L1	L2	L3			CM	22	200	ET	5	1 Grpe
Information et communication dans les sociétés contemporaines	Amélie COULBAUT-LAZZARINI	S1		L1	L2	L3			CM	22	150	ET	5	1 Grpe
Initiation à la linguistique	Lidia MILADI	S1		L1	L2	L3			TD	22	40	CC	2	1 Grpe
Internet : cultures et communication	Filipe FERREIRA	S1	S2	L1	L2	L3			TD	22	35	CC	1	1 Grpe
Introduction aux enjeux socio-environnementaux	Mission RSE		S2	L1	L2	L3			TD	24	100	CC	1	2/3 Grpe
Jeunesse(s) en révolte : pratiques artistiques et transformation(s) sociale(s) au Chili et ailleurs.	Olga LOBO		S2	L1	L2	L3	M1	M2	CM	22	40	CC	1	1 Grpe
Jeux combinatoires et raisonnements mathématiques	Sylvain GRAVIER	S1	S2	L1	L2				TD	22	30	CC	1	1 Grpe
Les risques naturels en montagne	Florence NAIMM		S2	L1	L2	L3	M1	M2	TP/CM	22	45	CC	1	1 Grpe
Linguistique Française - syntaxe et discours	Lidia MILADI	S1		L1	L2	L3			TD	22	40	CC	2	1 Grpe
L'Union Européenne - aspects juridiques	Romain TINIÈRE	S1		L1	L2	L3	M1	M2	CM	22	40	ET	4	1 Grpe
L'univers	Aurélien BARRAU	S1	S2	L1	L2	L3			CM	22	250 + 50	ET	5	1 Grpe
L'Université Ephémère du Design: vers une Convention Citoyenne Universitaire UGA En partenariat avec Design Factory Grenoble	Joël CHEVRIER		S2	L1	L2	L3	M1	M2	TP	24	24	CC	2	1 Grpe
Mastérialles En partenariat avec Design Factory Grenoble	Anaïs ALLEMAND	S1					M1	M2	TD/TP		40	ET	5	1 Grpe
Médias et questions internationales	Maria HOLUBOWICZ	S1		L1	L2	L3			CM	22	150	ET	5	1 Grpe
Migrations, immigrations et étrangers en France	Claire COURTECUISSÉ		S2	L1	L2	L3	M1	M2	CM	18	60	ET	5	1 Grpe
Mobilités sociétales En partenariat avec Design Factory Grenoble	Carine DOMINGUEZ-PÉRY		S2	L1	L2	L3	M1	M2	TD/CM	24	50	CC	1	1 Groupe

<b>Naissance du médicament</b>	<b>Emmanuel DROUET</b>	S1	S2	L1	L2				CM	22	80	ET	5	1 Grpe
<b>Ouverture au monde juridique</b>	<b>Claire COURTECUISSÉ</b>	S1		L1	L2	L3			CM	22	55	ET	5	1 Grpe
<b>Parole et cerveau</b>	<b>Anne VILAIN</b>	S1		L1	L2	L3			TD	22	40	CC	2	1 Grpe
<b>Penser la crise écologique</b>	<b>Aurélien BARRAU Éléonore CARTELLIER</b>	S1	S2	L1	L2	L3			CM	22	250	ET	5	1 Grpe
<b>Phonétique phonologie : Acquisition de la prononciation d'une langue étrangère</b>	<b>Thi Thuy Hien TRAN</b>		S2	L1	L2	L3			TD	22	45	CC	1	1 Grpe
<b>Phonétique &amp; Phonologie Les premiers pas de la parole</b>	<b>Marie-Agnès CATHIARD Thi Thuy Hien TRAN</b>	S1	S2	L1	L2	L3			TD	22	40	CC	1	1 Grpe
<b>Préparer sa candidature : CV, lettre, entretien</b>	<b>Sophie STEVANT au S1 Sandrine VOLLE au S2</b>	S1	S2		L2	L3	M1	M2	TD	18	24	CC	1	1 Grpe
<b>Rumeurs et commérages sous l'œil des sciences de la communication</b>	<b>Joëlle BOURGIN</b>	S1		L1	L2	L3			CM	22	150	ET	5	1 Grpe
<b>Scandales, censures et controverses artistiques L'art en débat : approche sociales, historique et juridique</b>	<b>Pascale ANCEL</b>		S2	L1	L2	L3	M1		CM	22	50	CC	2	1 Groupe
<b>Sciences, journalisme et réseaux sociaux</b>	<b>Mikaël CHAMBRU</b>		S2		L2	L3	M1	M2	TD	22	24	CC	1	1 Grpe
<b>Sciences, vulgarisation et médiation</b>	<b>Mikaël CHAMBRU</b>	S1			L2	L3	M1	M2	TD	22	24	CC	1	1 Grpe
<b>Sociolinguistique - discours, langue et pouvoir</b>	<b>Claire HUGONNIER</b>		S2		L2	L3	M1		TD	22	40	CC	2	1 Grpe
<b>Street Art : approche historique, sociale, politique et culturelle</b>	<b>Mickaël FOLEY</b>	S1	S2	L1	L2	L3	M1		CM	22	50	CC	2	1 Grpe
<b>Surdité et parole multimodale</b>	<b>Marie-Agnès CATHIARD</b>	S1		L1	L2	L3			TD	22	40	CC	1	1 Grpe
<b>Zététique et auto-défense intellectuelle</b>	<b>Richard MONVOISIN</b>	S1	S2	L1	L2	L3	M1	M2	CM	22	125	ET	5	1 Grpe

## - Délibérations -

### *Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires*

L'offre de formation et les modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	21
Membres représentés	3
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'offre de formation et les modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
- 4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 5. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
- 6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**  
*→ Présenté par Thomas PRIEUR*
- 7. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 8. Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
- 9. Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
- 10. Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
- 11. Questions diverses**



# Présentation de l'offre de formation du SUAPS et des MCC

CFVU du 9/9/21

- Offre de formation :

47 sports / 260 créneaux FQ par semestre plus 37 à Valence.

- Session 1 :

Epreuve pratique mettant en œuvre des compétences spécifiques à l'activité, et des compétences transversales. Une partie est évaluée en contrôle continu, et une partie en contrôle terminal. L'information sur le nombre de contrôles et leur coefficient est donné en début d'année aux étudiants dans chaque cours.

- Session de rattrapage :

Ecrit - 2 h. Pour les étudiants ayant choisi sport en ETC et défaillants aux deux semestres, deux sessions de rattrapage seront proposées en juin.

- Test de deux nouveaux cours :

« Vélorution » et « Plein-air agglo bas carbone ». Ces tests s'inscrivent dans le cadre du travail du Suaps sur **l'évolution de son projet pédagogique**, le **RSE** de l'établissement, et Grenoble Capitale verte européenne 2022.

## - Délibérations -

### *Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS*

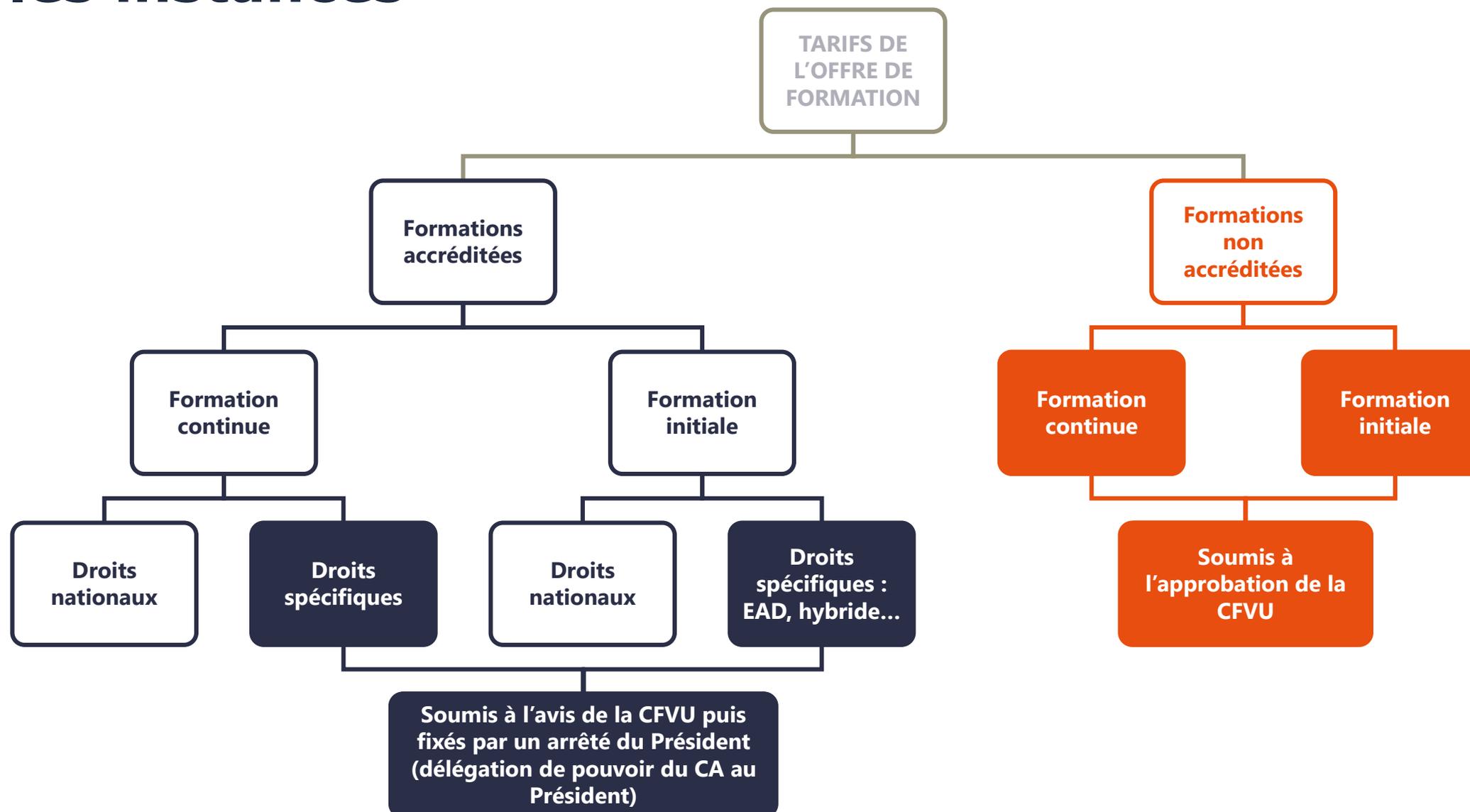
L'offre de formation et les modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS sont soumises au vote.  
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	21
Membres représentés	3
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'offre de formation et les modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
- 4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 5. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
- 6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
- 7. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 8. Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**  
*→ Présenté par David DECHENAUD*
- 9. Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
- 10. Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
- 11. Questions diverses**

# Approbation des tarifs des formations par les instances



# Tarifs FI de l'Offre de Formation Non Accréditée

---

En référence à l'article 49 des statuts de l'EPE UGA, la CFVU fixe les droits d'inscription pour les diplômes d'établissement (hors établissements composantes).

Ainsi, les tarifs FI sont soumis à l'approbation de la CFVU :

- Lors de la création de ces formations (au fil de l'eau)
- Dans le cadre d'un recensement annuel, lorsqu'ils font l'objet de modifications.

Cette année, par exception, l'ensemble des tarifs FI de l'ODF NA de l'UGA (inchangés, modifiés) seront présentés, en annexe, et seront soumis au vote de la CFVU.

Ceux du Service des Langues font l'objet d'une présentation distincte en raison du format de présentation.

*Marta RUIZ GALBETE : Les inscriptions individuelles pour les étudiants sans prise en charge sont passées de 85 € à 90 €. En raison du vote tardif suite à l'annulation des séances précédentes de la CFVU, le SDL a maintenu le tarif de 85 € pour les inscriptions du premier semestre. Afin de se couvrir d'un point de vue juridique, nous souhaiterions que cet ajustement figure au compte-rendu. L'augmentation du tarif s'appliquera pour le second semestre de cette année 2021/2022.*

## - Délibérations -

### *Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées*

Les tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées sont soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

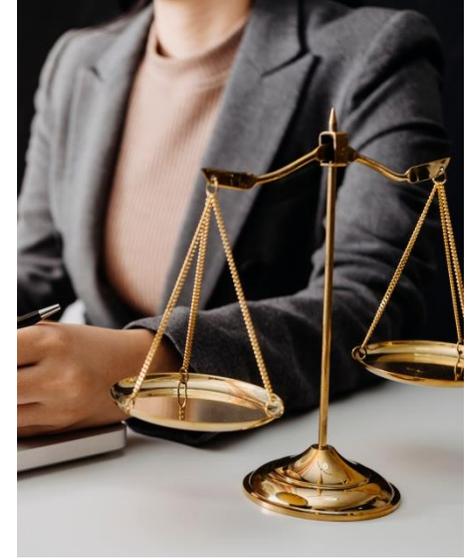
Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	21
Membres représentés	3
Nombre de votants	24
Voix favorables	24
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023
3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021
4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)
5. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires
6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS
7. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**  
*→ Présenté par Sabine LAVOREL et David DECHENAUD*
8. Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées
9. Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées
10. Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire
11. Questions diverses

# Diplôme universitaire Droit de l'Environnement

---



**Responsable de la Formation : Sabine LAVOREL (MCF/HDR Droit public)**



# Points-clés de la formation

---

- Formation niveau master essentiellement juridique, ouverte aux juristes (spécialisation thématique) et aux non-juristes (complément juridique à leur cursus principal)
- Formation pluridisciplinaire de droit de l'environnement (interne, européen et international) : 21 modules proposés au choix (ex. : Protection du climat / Droit de la transition énergétique / Droits des animaux / Protection de la biodiversité)
- Partenariats avec Fondation Ice Memory de l'UGA et en cours de discussion avancée avec l'Université de Lausanne.
- Formation innovante : enseignement proposé en distanciel (sur e-formation) et en présentiel. Les modules en présentiel sont mutualisés avec des masters. Les modules en distanciel comportent du synchrone et de l'asynchrone.

# Publics visés et diplomation

Capacité d'accueil : 40

Etudiants en  
master à  
l'UGA (FI)  
qui veulent  
obtenir le DU

Professionnels  
en FC qui  
veulent  
obtenir le DU

Etudiants en  
master de droit,  
qui doivent suivre  
un module du DU  
mutualisé avec leur  
Master

Professionnels en  
FC qui veulent  
valider un ou  
quelques  
module(s) du DU

Obtention du DU  
par validation de 10 modules  
au choix de l'étudiant,  
sur les 21 proposés.

Les modules rentrent  
dans la carte de formation  
des 6 masters concernés

Les modules validés  
feront l'objet d'une  
attestation de réussite

# Proposition tarifaire

	Tarifs pour le DU	Tarifs par module
Etudiant en FC pris en charge par l'employeur	2 500	350
Etudiant en FC non pris en charge	1 500	250
Etudiant en FI hors UGA	800	-
Étudiant UGA en FI	400	-

*Damien DELAYE : Il est possible de suivre un ou plusieurs modules de la formation, sans avoir la diplomation totale. Les personnes qui auront suivi ces modules pourront-elles bénéficier ultérieurement de leur formation pour obtenir le diplôme d'université ?*

*Sabine LAVOREL : Tout à fait. De même, les étudiants de master qui suivent des modules mutualisés auront validé ces modules au titre du DU s'ils souhaitent obtenir le DU. Nous avons la souplesse pour ligne de conduite, c'est pourquoi la formule du DU est très intéressante. Il est également possible pour l'étudiant de choisir de suivre la formation sur un ou deux ans.*

*David DECHENAUD : Les diplômes organisés en modules nous permettent de faire preuve d'une grande souplesse, notamment à l'égard des étudiants suivant une formation principale pour lesquels le DU ne représente qu'un projet supplémentaire.*

*Florence COURTOIS : En quelle langue ce DU est-il enseigné ? Par ailleurs, les étudiants en formation initiale à l'UGA ne peuvent pas suivre seulement quelques modules. Est-ce que cela pourra évoluer, sous forme d'UE optionnelles intégrées à des parcours par exemple ?*

*Sabine LAVOREL : Tous les modules sont enseignés en français. Peut-être que d'autres partenariats seront envisagés par la suite et nous amèneront vers l'anglais. Au départ, j'avais proposé que la modularité soit possible en formation continue et en formation initiale, mais cela pose des difficultés au niveau des inscriptions administratives pour la Faculté de Droit. La partie formation continue quant à elle n'est pas gérée par la composante mais par l'UGA.*

## - Délibérations -

***Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés***

➤ ***Création du DU Droit de l'environnement***

La création du DU *Droit de l'environnement* est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	2
Nombre de votants	21
Voix favorables	21
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création du DU *Droit de l'environnement*.

# Evolutions ODF Non Accréditée

---

## Modifications RDE MCCC 2021-2022 : DU Business Administration - IUT2

Au niveau de l'organisation des enseignements :

- En 2020-2021 : sur les 3 UE (Communication, International Management et Business and Marketing) proposées à choix, 1 seule devait être choisie par les étudiants.

- Pour 2021-2022 : la suppression de l'UE Communication et la fusion des 2 autres UE International Management et Business and Marketing, engendrent la mise en place d'une seule **UE international Management and Marketing**.

La possibilité du choix d'UE n'est plus offerte à l'étudiant.

Raisons de ces modifications : difficulté pour la composante de recruter des enseignants en capacité de donner des cours de spécialité en anglais. En effet, pour certains cours, suite au départ des enseignants, la composante n'a pas pu retrouver ce type de compétences.

## - Délibérations -

***Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés***

➤ ***Modifications du DU Business administration***

Les modifications du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Business administration* sont soumises au vote. Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	18
Membres représentés	3
Nombre de votants	21
Voix favorables	21
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les modifications du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Business administration*.

# Evolutions ODF Non Accréditée

## Suppression DU - UFR PHITEM

### **DU Passeport recherche en physique :**

- Ce DU concernait le public de L1L2 au sein de la Mention Physique et apportait un enseignement orienté vers la recherche afin de faire la continuité avec le DU Magistère de Physique qui concerne les étudiants du L3 au M2 au sein des Mentions physique.

Dans le cadre de la nouvelle accréditation, l'UFR propose un nouveau Parcours « Physique recherche » au sein de la mention Physique.

Ce parcours ouvert uniquement en L1 et L2 répond à la même continuité pédagogique que le DU afin d'alimenter le DU Magistère de physique toujours existant, qui s'adresse aux étudiants du L3 Physique et Physique-chimie et se poursuit en M1 et M2.

Dans ce contexte, le DU « Passeport recherche en physique » n'a plus lieu d'être.

### **DU Bâtiment durable outil de la transition énergétique :**

- Ce DU avait été mis en place à l'origine pour répondre aux besoins du Centre Ministériel de Valorisation des Ressources Humaines (CMVRM) de Mâcon en proposant une formation pour ses agents sur la problématique du défi de la transition énergétique.

Depuis 4 ans, le CMVRH de Macon a supprimé cette formation de son catalogue ce qui a tari le flux de candidats à ce DU, en effet la quasi-totalité des candidats provenaient de cette structure

# Evolution ODF Non Accréditée

---

## Suppression DU – UFR ARSH

### **DU Penser les sciences : approches philosophiques, sociologiques et historiques :**

Le vivier des enseignants mobilisables est en partie épuisé (EC et C du domaine ST), et on note :

- la recomposition disciplinaire de l'équipe pédagogique (moins de ressources en philosophie des sciences formelles et de la nature)
- que la nouvelle maquette 2021-2026 implique moins de possibilité de cours mutualisés avec ce DU

### **DU Guide-conférencier des musées et des monuments historiques : conception/médiations des patrimoines :**

- Ce DU était adossé au M2 Mention Histoire de l'art Parcours métiers des musées, monuments historiques et des sites, qui n'est plus proposé dans le cadre de la campagne d'accréditation 2021-2026. La réorganisation du parcours professionnalisant de M1M2, mention Histoire de l'art Parcours Musées, expositions, patrimoines, nécessite un recentrement sur des problématiques différentes (expositions et musées). Le départ d'enseignants qui animaient jusque-là ce DU et le moindre intérêt porté par les nouveaux titulaires, sont également une raison de cette suppression.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
- 4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 5. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
- 6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
- 7. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 8. Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
- 9. Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**  
*→ Présenté par David DECHENAUD*
- 10. Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
- 11. Questions diverses**

# Tarifs FI spécifiques de l'Offre de Formation Accréditée

On distingue :

- Les droits d'inscriptions pour la préparation des diplômes nationaux (Licence, Master, Doctorat, diplômes d'état,...) définis annuellement par arrêté ministériel
- La rémunération des services de formation proposés : dans le cadre de leur mission de coopération internationale par les établissements publics d'enseignement supérieur (art D 719-181 à D 719-184 du Code de l'éducation).
- Les rémunérations de services : en application de l'article L. 719-4 du code de l'éducation qui prévoit la possibilité pour les EPSCP d'en disposer et d'instaurer des frais complémentaires. Ces rémunérations permettent aux établissements d'enseignement supérieur d'offrir à leurs usagers des services se situant au-delà des missions normales qu'ils doivent accomplir.  
Toutefois **cette faculté ne leur est offerte qu'à la condition que** :
  - ces **redevances sont nécessairement facultatives**, les étudiants disposant de la faculté de renoncer aux prestations dont elles constituent la contrepartie
  - elles doivent également être **clairement identifiées et individualisées**, toute redevance qui présenterait un caractère forfaitaire en ouvrant droit à plusieurs prestations sans que l'étudiant puisse choisir celles qu'il désire est illégale

# Tarifs FI spécifiques de l'Offre de Formation Accréditée

- le lien entre la redevance et la prestation doit être direct et proportionnel et notamment ne **pas excéder le prix de revient** des services fournis.

Sur ces principes, des tarifs FI spécifiques pour l'offre de formation accréditée sont élaborés par les composantes de l'UGA principalement :

- au regard de leur mission de coopération internationale : formation avec ou sans modalité EAD, cadrée par une convention ou un accord de partenariat international ou proposée à des étudiants à titre individuel  
- ou pour les formations hybrides (EAD/présentiel), hors coopération internationale, rémunérant les frais supplémentaires engendrés par la mise en œuvre de la modalité EAD.

Sur le circuit d'approbation de ces tarifs FI spécifiques de l'ODF A :

- Ces tarifs dont l'approbation ne relève pas de l'article 49 des statuts de l'EPE l'UGA, doivent faire l'objet d'une présentation en CFVU, pour avis.

Ne sont pas concernés les tarifs FI spécifiques déjà portés par une convention ou accord de partenariat international, validés de fait par la signature du Président au moment de la contractualisation.

- Pour sa part, la délégation de pouvoir (délib CA 23/01/2020) accordée par le CA au Président de l'UGA prévoit que ce dernier fixe les tarifs de formation après avis de la CFVU.

Une fois l'avis de la CFVU donné, un arrêté du Président de l'UGA sera établi récapitulant lesdits tarifs.

## - Délibérations -

### *Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées*

Les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées sont soumis à l'avis de la CFVU.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	3
Nombre de votants	22
Voix favorables	22
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents et représentés concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées.

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
3. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
4. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
5. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
7. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
8. **Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
9. **Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
10. **Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**  
*→ Présenté par David DECHENAUD*
11. **Questions diverses**

# Objectifs

---

- Maintien du présentiel
  - MCCC normales compatibles avec les consignes sanitaires
  - Aménagements potentiels en cas de dégradation de la situation sanitaire : périodes d'examens (étalement), modalités de contrôle des connaissances et compétences.
  
- Comme en 2019-2020 et 2020-2021 : plusieurs modalités possibles au sein de l'établissement ou d'une composante
  
- Modalité unique pour l'examen d'une même cohorte  
Exception obligatoire pour étudiants isolés Covid aux 2 conditions suivantes DGESIP pour la session de substitution (1 bis ou 2 bis) :
  - le jury s'assure de la comparabilité des sujets ;
  - les conditions de composition sont les mêmes.

# Principes généraux

---

- Le contrôle de l'assiduité en cours et TD (hors alternants) est suspendu. La présence aux examens emporte assiduité.
- L'impossibilité de tenir l'ensemble des examens en présentiel devra être constatée par le VP formation pour proposer au président de déclencher l'usage des MCCC alternatives au regard des consignes nationales.

# Les possibilités d'adaptation des épreuves des examens

---

- Evolution du ratio évaluation contrôle terminal (CT) et contrôle continu (CC), sous réserve de maintenir une évaluation terminale pour les publics empêchés et en s'efforçant de maintenir les équilibres existants et en garantissant le droit à la seconde chance tel que prévu par la réglementation
- Transformer une évaluation prévue en CC en évaluation unique
- Transformer une évaluation orale en évaluation écrite et vice-versa
- Favoriser l'évaluation sous forme de rendu de travaux pouvant être sous forme numérique. Le délai de prise en compte du sujet et de remise doit être suffisant pour tenir compte des contraintes d'accès à Internet. Si le devoir doit être réalisé dans une durée déterminée (tenant compte du contexte dégradé de composition), en ce cas le sujet doit être en ligne 30 minutes avant le début de la composition et l'heure fixée pour la remise doit être suivie d'une tolérance de 30 minutes. Une modalité de remise alternative à la plate forme doit être identifiée.
- Prévoir un allègement des évaluations prévues en CC ou en CT (pouvant prendre la forme d'un questionnaire en ligne)
- Organiser une évaluation à l'échelle de l'UE
- Remplacer un stage obligatoire à l'étranger, dont l'accès est refusé, par une autre modalité d'évaluation
- Neutraliser totalement ou partiellement une UE, en cas d'impossibilité totale d'évaluer celle-ci

# Points de vigilance

---

- Les adaptations mises en œuvre devront impérativement être portées à la connaissance des candidats dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves. Ces dernières pourront être décalées le cas échéant.
- La communication doit se faire par voie électronique (mails institutionnels, site web)
- Ces modalités peuvent être mises en œuvre sur l'ensemble des formations, qu'elles soient accréditées ou non.

*Virginie ZAMPA : Nous pourrions peut-être ajouter à cette adaptation la prolongation de l'année universitaire et la prolongation des stages.*

*David DECHENAUD : Tout à fait.*

*Virginie ZAMPA : Serait-il possible de mettre en place des documents officiels pour toute l'UGA, afin que nos étudiants puissent se rendre à la préfecture pour signaler que l'année universitaire est prolongée ? Jusqu'à présent, chaque UFR a produit ces documents de son côté. Un document unique permettrait aux étudiants ayant un titre de séjour jusqu'à début octobre et étant amenés à soutenir en novembre ou décembre d'avoir plus de crédibilité lorsqu'ils se présentent à la préfecture.*

*David DECHENAUD : J'é mets une réserve concernant les établissements composantes qui sont responsables de leurs étudiants. En revanche, nous pourrions effectivement avoir un document unique au moins à l'échelle des CSPM.*

*Gwenaël DELAVAL : Ces règles d'adaptation des modalités d'évaluation ont-elles fait l'objet d'une concertation avec les établissements composantes et vont-elles être appliquées à Grenoble INP, à l'IEP et à l'ENSAG ?*

*David DECHENAUD : Les établissements composantes, comme les CSPM, votent leurs règlements des études et leurs modalités de contrôle des connaissances y compris adaptées à la situation sanitaire. La CFVU n'a donc pas compétence au-delà de l'évaluation de la cohérence globale des RDE et des MCC. Cette adaptation des modalités d'évaluation ne peut pas s'appliquer statutairement aux établissements composantes, et ne s'appliquera aux UFR rattachées à une CSPM que si cette dernière l'adopte elle-même. Étant donné qu'il y a des UFR sans CSPM, et que les conseils des CSPM n'ont pas encore délibéré à ce sujet, nous avons convenu avec les directeurs des CSPM qu'il serait souhaitable que la*

*CFVU donne le ton pour avoir une harmonisation des modalités Covid au moins à l'échelle des CSPM. Nous avons échangé avec les directeurs des composantes élémentaires sans CSPM et les directeurs des CSPM : ces modalités, fruit de l'expérience que nous avons acquise depuis deux ans, leur conviennent. Je peux échanger avec mes homologues des CAPM pour leur suggérer d'avoir des modalités Covid qui soient les plus proches de celles-ci, afin d'avoir une uniformité à l'échelle de l'établissement. Je leur ai bien transmis cette proposition, mais il appartient à leurs conseils de les voter.*

*Gwenaël DELAVAL : Cela aurait vraiment du sens que ces règles soient les mêmes dans toute l'UGA. Je rappelle que la CGT était contre la mise en place des CSPM, on voit le résultat...*

*Virginie ZAMPA : Nous avons beaucoup d'étudiants étrangers dans notre UFR. Certains viennent de pays dont les vaccins ne sont pas reconnus en France, et doivent partir très prochainement en stage. Ils n'ont donc pas de passe sanitaire et nous ne pouvons pas leur demander de faire un test PCR tous les deux jours - tests qui seraient en plus à leurs frais alors qu'ils sont généralement dans une précarité financière non négligeable. Que peut-on faire pour eux ?*

*David DECHENAUD : Les étudiants internationaux sont confinés à leur arrivée en France, pour une durée qui varie selon leur provenance, et certains ont effectivement un vaccin non reconnu. L'UGA leur propose un dépistage gratuit sur le campus de Saint-Martin-d'Hères (arrêt de tram Les Taillées), et prochainement sur l'un des sites de Valence, ainsi que la possibilité de se faire vacciner gratuitement au CHU. Dans certaines situations, il suffit d'une 3<sup>e</sup> dose d'un vaccin reconnu pour donner lieu au passe sanitaire ; dans d'autres, le schéma vaccinal est repris depuis le début. Ils peuvent se rapprocher du service ISSO pour être orientés dans leurs démarches.*

# Prolongation l'année universitaire 2021-2022 en cas de déclenchement des modalités alternatives

---

En cas de dégradation de la situation sanitaire, les étudiants inscrits dans une année diplômante, y compris les DU avec stage, pourraient rencontrer des difficultés pour réaliser leur temps de stage.

Si, pour certaines filières, l'adaptation des activités en télétravail permet d'acquérir une expérience de substitution, pour d'autres, notamment celles associant la délivrance d'un titre en parallèle à la diplomation, le temps présentiel est irremplaçable.

En cas de déclenchement des modalités alternatives, et uniquement dans ce cas, repousser la date de fin d'année universitaire au 31/12/2022 pour ces années diplômantes et les DU avec stage permet de prolonger l'inscription administrative en cours et donc de faire courir les conventions de stage jusqu'au terme de l'année civile.

## - Délibérations -

### *Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire*

Il est décidé d'ajouter la possibilité de prolonger de l'année universitaire 2021-2022 aux conditions d'adaptation des modalités d'évaluation, afin de prévenir les difficultés que pourraient rencontrer les étudiants en année diplômante ou DU avec stage en cas de dégradation de la situation sanitaire.

L'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	45
Membres présents (dont président de séance)	15
Membres représentés	6
Nombre de votants	21
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Information concernant les capacités d'accueil en MMOP pour la rentrée 2022-2023**
- 3. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 17 juin 2021**
- 4. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
- 5. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires**
- 6. Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix du SUAPS**
- 7. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études, des modalités de contrôle des connaissances et des tarifs associés**
- 8. Approbation des tarifs de formation initiale relatifs aux formations non accréditées**
- 9. Avis de la CFVU concernant les tarifs spécifiques de formation initiale relatifs aux formations accréditées**
- 10. Approbation de l'adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire**
- 11. Questions diverses**

David DECHENAUD indique que le Président a validé les modalités de mise en œuvre de la liste de diffusion pour les élus étudiants. La DSI attend la finalisation des inscriptions administratives pour la mettre à jour et permettre l'envoi des messages.

*Gwenaël DELAVAL : Qui sera autorisé à diffuser des messages sur ces listes ?*

*David DECHENAUD : Je l'ignore. Le Président va diffuser une information à propos de la création de cette liste et des modalités d'utilisation. Je vais attirer son attention sur le fait qu'il serait nécessaire de donner des indications concernant les destinataires mais aussi les émetteurs.*

*Emmy MARC : Serait-il possible de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance une discussion autour des inscriptions pédagogiques web ? Cette problématique est récurrente et s'est intensifiée cette année. Il me semble qu'il serait intéressant d'essayer de trouver une solution alternative pour l'année prochaine. Les UFR de la CSPM H3S rencontrent des difficultés, notamment concernant le nombre insuffisant de places dans certains groupes de TD et la priorisation des choix pour les options de spécialisation. Nous pourrions avoir une réflexion à l'échelle de l'UGA pour l'amélioration de cet outil.*

*David DECHENAUD : Je m'interroge sur le caractère politique ou non de cette question. Je pense qu'il serait intéressant d'avoir un diagnostic. Hormis un problème d'encombrement de serveur à l'UFR ARSH, résolu avec l'étalement des IP, on ne nous a pas fait part de difficultés. Nous pouvons demander aux composantes de nous indiquer les dysfonctionnements, puis déterminer s'ils sont de nature technique, liés à la communication auprès des usagers ou encore à un problème d'étalement des IP. Nous pourrions en discuter en CFVU après le diagnostic, et convier la DSIM pour envisager des solutions.*

*Emmy MARC : Je peux apporter des éléments concernant l'origine des dysfonctionnements : chaque année, une inscription se déroule le lundi à 10h, les groupes se remplissent extrêmement rapidement et les places manquent. Par exemple, les L3 de LEA ont 4 options pré-professionnalisantes ; les étudiants qui ont rencontré des problèmes informatiques, ou qui travaillaient au moment de l'ouverture des inscriptions n'ont pas pu faire leurs choix car les groupes étaient pleins. Les étudiants de l'UFR ARSH qui ne peuvent pas se connecter à l'heure précise se retrouvent également lésés sur le choix de leurs options. Il s'agirait de proposer une réflexion autour de la hiérarchisation des vœux. L'outil n'est pas adapté à ce qui est demandé aux étudiants, à savoir faire un choix d'options important pour leur cursus. Cet outil remplit les groupes sans prendre en compte le cursus des étudiants ni leur projet de poursuite d'études en master.*

*David DECHENAUD : Je ne sais pas s'il s'agit d'un problème d'outil ou d'usage de l'outil. D'après ce que vous dites, il s'agirait davantage de l'organisation et de la capacité des groupes. Le principe selon lequel le premier arrivé est le premier servi ne prend effectivement pas compte la situation d'étudiants qui font leurs demandes plus tard pour des raisons légitimes. Dans certains cas, les UFR créent des groupes supplémentaires dans les options très demandées, ce qui est en train d'être fait pour LEA. Je ne suis pas sûr que le problème puisse être résolu par la CFVU, en revanche il est certainement nécessaire de sensibiliser les directeurs d'UFR sur l'organisation de l'ouverture des IP web. Je peux saisir les autres composantes pour savoir si toutes rencontrent le même problème, et nous pourrions y revenir en CFVU.*

*Gwenaël DELAVAL : En CT et en CHSCT, le Président a indiqué ne pas vouloir généraliser l'installation de capteurs de CO2 car cela pourrait être anxiogène pour les utilisateurs des salles. Certaines composantes ont installé ces capteurs : ce qui est anxiogène, ce n'est pas la présence des*

*capteurs mais l'absence de directives sur la marche à suivre lorsque les seuils sont atteints. Je voudrais interpeler la Présidence sur cette situation compliquée à gérer pour les collègues. Dans d'autres universités, dans les collèges et les lycées, cette installation de capteurs s'est faite tout à fait normalement, éventuellement en adaptant les seuils.*

*David DECHENAUD : Je me ferai le relai de cette remarque auprès du Président, notamment sur le fait que ce n'est pas le capteur ni son déclenchement qui est en cause mais la manière dont on accompagne l'enseignant pour gérer le déclenchement.*

**La séance est levée à 18h10.**

# Annexes

- 1 – Délibération du CA concernant les places en 2<sup>e</sup> année MMOP
- 2 – Relevé de décisions du 17 juin 2021
- 3a – Tableau récapitulatif des RDE et MCCC de propédeutique et de licence
- 3b – Tableau récapitulatif des RDE et MCCC de licence professionnelle
- 3c – Tableau récapitulatif des RDE et MCCC de master
- 4a – Règles de cadrage des épreuves des ETC interdisciplinaires
- 4b – MCC des ETC interdisciplinaires
- 5 – MCC des ETC du SUAPS
- 6a – Tableau des tarifs FI de l'ODF non accréditée
- 6b – Tarifs FI de l'ODF non accréditée du SDL
- 7a – Création du DU *Droit de l'environnement*
- 7b – Enseignements
- 7c – Annexes financières
- 7d – RDE du DU *Business Administration*
- 7e – MCC
- 7f – Suppression de 4 DU
- 8a – Tarifs FI spécifiques de l'ODF accréditée
- 8b – Tarifs des certifications du SDL
- 9 – Adaptation des modalités d'évaluation en cas de dégradation de la situation sanitaire